

**- SUJET -**

<b>EXAMEN :</b>	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	<b>Session :</b> 2003
<b>SPÉCIALITÉ :</b>	COMPTABILITÉ	
Épreuve Scientifique et Technique	<b>Durée :</b> 3 heures	<b>Coefficient :</b> 5
<b>Sous-épreuve E1A : Activités professionnelles de synthèse</b>		<b>Unité 11</b>

Ce sujet comporte 23 pages numérotées de 1 à 23.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

**DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS**

La liste des comptes du Plan Comptable Général à l'exclusion de toute autre information.

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 BOEN n°42).

*Les échanges ou prêts de documents ou de matériels sont interdits pendant l'épreuve.*

**LE SUJET COMPREND CINQ DOSSIERS INDÉPENDANTS**

THÈMES	DOSSIER PAGE	ANNEXES		ANNEXES À RENDRE AVEC LA COPIE		BARÈME
		Code	Pages	Code	Pages	
- Présentation de l'entreprise	2					
- Organisation comptable	3					
- Documentation fiscale	4					
<b>DOSSIER A</b>		A1	7			
- Comptabilisation d'opérations courantes	5	à A5	à 10	R1	18	30
<b>DOSSIER B</b>		B1	11			
- Les opérations d'inventaire	5	à B3	à 12	R2 R3	19	20
<b>DOSSIER C</b>		C1	13			
- La prévision	5	C2		R4	20	16
<b>DOSSIER D</b>		D1	14			
- Communication et organisation	6	à D4	à 16	R5 R6	21 22	24
<b>DOSSIER E</b>		E1	17			
- Informatique	6	E2		R7	23	10
<b>TOTAL :</b>						<b>100</b>

**AVERTISSEMENTS**

1. Les documents à compléter et à rendre ne sont fournis qu'en **un seul exemplaire**. Il ne sera pas distribué d'exemplaire supplémentaire.
2. Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

**- SUJET -**

**PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE**

Entreprise individuelle de commerce de cycles, située à Narbonne (Aude), **ARC EN CYCLES**, créée par Bruno MARTINEZ, propose une large gamme de produits de qualité destinés aux loisirs et à la compétition.

Bruno MARTINEZ est responsable de la partie commerciale et technique ; il est aidé dans ses activités par un mécanicien embauché à mi-temps.

Léa MARTINEZ, son épouse, occupe les fonctions de responsable administratif et comptable.

Afin de répondre à une demande croissante, Bruno MARTINEZ envisage de diversifier son activité en proposant, pour la saison touristique un service de location de vélos.

Récemment embauché(e) en qualité de comptable, vous assistez Léa MARTINEZ dans la réalisation des activités comptables et administratives.

**FICHE D'IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE**

<b>Raison sociale</b>		ARC EN CYCLES
<b>Adresse</b>	✉	19 Avenue Anatole France 11100 NARBONNE
<b>Téléphone</b>	☎	04 68 42 81 62
<b>Télocopie</b>	☎	04 68 42 81 62
<b>Portable</b>	☎	06 61 58 79 41
<b>Adresse électronique</b>	@	arcencycles@aol.com
<b>Site internet</b>		www.arc-en-cycles.fr

<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Vente et réparation de vélos tout terrain (VTT), vélos tout chemin (VTC), vélos de courses...</li><li>▪ Vente d'accessoires et de pièces détachées (casques, pneus..).</li></ul>
<b>Statut juridique</b>	Entreprise individuelle
<b>Année de création</b>	1992
<b>Exercice comptable</b>	Coïncide avec l'année civile
<b>Principaux Clients</b>	Particuliers, centres de vacances, collectivités locales

<b>N° Siret</b>	409 072 923 00017
<b>Code Activité NAF</b>	524W
<b>RCS</b>	RCS NARBONNE – RCS 92A92
<b>N° identification TVA</b>	FR 01409072923
<b>TVA</b>	Régime du réel normal TVA acquittée sur les débits

<b>Salariés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Léa MARTINEZ</li><li>▪ Un mécanicien</li><li>▪ Un comptable (vous-même)</li></ul>
-----------------	---

**- SUJET -**

**ORGANISATION COMPTABLE**

Une fois par quinzaine, les documents sont pré-comptabilisés, à leur date de création, sur des bordereaux uniques ; puis ils sont enregistrés et validés dans les journaux auxiliaires du logiciel comptable.

Les journaux divisionnaires utilisés sont les suivants :

<b>Achats</b>	<b>(AC)</b>	<b>Banque</b>	<b>(BQ)</b>
<b>Ventes</b>	<b>(VT)</b>	<b>Caisse</b>	<b>(CA)</b>
<b>Opérations Diverses (OD)</b>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Codification des comptes clients :</u> <b>411</b> + les 3 premières lettres du nom du client.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Codification des comptes fournisseurs :</u> <b>401 ou 404</b> + les 3 premières lettres du nom du fournisseur.</li> </ul>
--	---

△ Les clients douteux sont transférés au compte **416000 – Clients douteux** lorsque la société de recouvrement GEXEL nous informe de leur situation.

Extrait du plan des comptes :

<b>N° compte</b>	<b>Intitulé du compte</b>	<b>N° compte</b>	<b>Intitulé du compte</b>
108000	Compte de l'exploitant	603700	Variation stocks de marchandises
218100	Installations générales, aménagements	604000	Achats d'études et prest. de services
218200	Matériel de transport	606300	Fournitures entretien et petit équip.
218300	Mat. de bureau et matériel info.	607100	Achats de vélos
237000	Avances et acomptes sur immo. incorp.	607200	Achats de pièces détachées
238000	Avances et acomptes sur immo. corp.	607300	Achats d'accessoires
281820	Amort. matériel transport	615000	Entretien et réparations
281830	Amort. mat. de bureau/informatique	616000	Primes d'assurance
371100	Stock de bicyclettes	623100	Annonces et insertions
371200	Stock de pièces détachées	623400	Cadeaux à la clientèle
371300	Stock d'accessoires	624100	Transports sur achats
397000	Prov. pour dépréciation des stocks	625100	Voyages et déplacements
401000	Fournisseurs collectifs	627000	Services bancaires et assimilés
404000	Fournisseurs d'immobilisations	654100	Pertes sur créances irrécouvrables
409100	Fournisseurs – avances sur commandes	665000	Escomptes accordés
411000	Clients collectifs	675000	Valeurs comptables des actifs cédés
416000	Clients douteux	681120	Dotations amort/immob. corporelles
419100	Clients – avances sur commandes	681730	DAP pour dépréciation des stocks
419800	Clients – RRR à accorder	681740	DAP pour dépréciation créances
445510	TVA à décaisser	706000	Réparations
445620	TVA déductible sur immobilisations	707100	Ventes de vélos
445660	TVA déductible s/biens et services.	707200	Ventes de pièces détachées
445670	Crédit de TVA à reporter	707300	Ventes d'accessoires
445710	TVA collectée sur ventes	709700	RRR sur ventes de marchandises
445800	TVA à régulariser	758000	Produits divers de gestion courante
491000	Prov. pour dépréciation clients	765000	Escomptes obtenus
512100	BNP PARIBAS	781730	RAP pour dépréciation des stocks
531000	Caisse	781740	RAP pour dépréciation créances

DOCUMENTATION FISCALE

Véhicules de transport des personnes

Les **véhicules et engins conçus pour transporter des personnes ou à usage mixte** sont exclus du droit à déduction (de la TVA) :

- lorsqu'ils constituent pour l'entreprise des immobilisations ;
- ou lorsque, ne constituant pas des immobilisations, ils ne sont **pas destinés à être revendus à l'état neuf**.

Services afférents à des biens exclus de droit à déduction (de la TVA)

Les services de toute nature (**réparation, transport, commissions...**) afférents à des biens exclus du droit à déduction n'ouvrent pas droit à déduction (de la TVA).

Une règle analogue est prévue pour les redevables qui prennent en location les mêmes biens.

Mémento pratique, Lefebvre fiscal, Édition 2003 § 4730, 4738

Dépenses supportées au bénéfice de tiers

Selon le Conseil d'Etat, la TVA sur les dépenses d'invitation est récupérable en totalité, y compris sur la facturation exposée au profit des dirigeants et des salariés, dès l'instant que ces frais sont supportés par l'entreprise dans l'intérêt de l'exploitation [...]

Dans deux arrêts rendus la semaine dernière, le **Conseil d'État** vient d'admettre la déduction de la TVA afférente aux frais de restaurant, de réception et de spectacle lorsqu'ils sont supportés par l'entreprise et dans son propre intérêt au profit de ses dirigeants et ses salariés. Il est ainsi mis fin, pour ces frais, à la distorsion existant depuis 2000 entre les dirigeants ou le personnel et les personnes invitées extérieures à l'entreprise [...]

Revue Fiduciaire, FH2921 du 5 juin 2002

Escompte de règlement

Lorsqu'une facture porte mention d'un **escompte** qui sera **consenti en cas de paiement comptant ou sous un certain délai**, l'administration admet que le vendeur soit dispensé d'adresser ultérieurement une note d'avoir à ses clients, sous réserve qu'une mention apposée sur la facture précise que, dans le cas où ceux-ci useraient de la faculté de bénéficier d'un escompte qui leur est offerte, *seule la taxe correspondant au prix effectivement payé par eux ouvre droit à déduction (de la TVA)*.

Mémento pratique, Lefebvre fiscal, Édition 2003 § 4962

**- SUJET -**

**DOSSIER A**  
**COMPTABILISATION D'OPÉRATIONS COURANTES**

Au début du mois de février 2003, Léa MARTINEZ vous remet un dossier contenant quelques documents relatifs à l'activité du dernier mois écoulé (ANNEXES A1 à A5).

**TRAVAIL À FAIRE** : (ANNEXE R1 à rendre avec la copie)

1. Justifier le calcul de l'escompte relatif à la facture SHIMANO,
2. Pré-comptabiliser ces documents dans le bordereau de saisie.

**DOSSIER B**  
**LES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE**

À partir de l'extrait du bilan au 31/12/2001 (ANNEXE B1), Léa MARTINEZ vous demande de terminer les écritures d'inventaire pour clôturer l'exercice 2002.

Vous disposez :

- de l'état des stocks à l'inventaire (ANNEXE B2),
- du courrier électronique de l'agence GEXEL (ANNEXE B3).

**TRAVAIL À FAIRE** : (ANNEXES R2 et R3 à rendre avec la copie)

Pré-comptabiliser les écritures nécessaires et justifier sur la copie tous vos calculs.

**DOSSIER C**  
**LA PRÉVISION**

Depuis plusieurs années, M. Bruno MARTINEZ constate l'engouement croissant des touristes pour les promenades à bicyclette.

Il souhaite entreprendre une activité saisonnière de location de VTT, VTC,...

Un local attenant au magasin sera consacré à cette activité qui débutera dès la saison touristique prochaine (du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 30 septembre 2003).

Vous disposez :

- d'un compte de résultat prévisionnel pour la saison touristique 2003 (ANNEXE C1)
- d'une note comportant quelques informations complémentaires (ANNEXE C2)

**TRAVAIL À FAIRE** : (ANNEXE R4 à rendre avec la copie)

1. Compléter le tableau d'analyse des charges de la saison touristique 2003,
2. Présenter le compte de résultat différentiel,
3. Calculer le seuil de rentabilité et la date à laquelle il sera atteint,
4. Justifier l'éventuelle rentabilité du projet sur votre copie.

**- SUJET -**

<b>DOSSIER D COMMUNICATION ET ORGANISATION</b>
--

Bruno MARTINEZ désire mettre en place une politique de communication externe pour le lancement de sa nouvelle activité de location de vélos.

D'abord, il envisage la distribution de 5 000 prospectus dans les boîtes aux lettres de la ville de Narbonne. Pour cela, il a conçu le projet de la maquette qui pourra être réalisée soit par l'intermédiaire de l'imprimeur DIDOT qu'il a consulté, soit par l'intermédiaire des services de sa propre entreprise.

Ensuite, début mars, il informe les clients institutionnels (centres de vacances, collectivités) par l'envoi d'un mél.

Enfin, le 14 mars, il décide de mettre en place un publipostage pour cibler une clientèle touristique à partir d'un fichier fourni par le syndicat d'initiative de Narbonne, afin d'annoncer le nouveau service de location.

**TRAVAIL À FAIRE : (ANNEXES R5 et R6 à rendre avec la copie).**

1. Évaluer et comparer le coût des prospectus dans le cas d'une réalisation par l'imprimeur ou par les services de l'entreprise dans le tableau (**ANNEXE R5 à rendre avec la copie**) à partir de la maquette (**ANNEXE D1**), du message que vous a laissé Bruno Martinez (**ANNEXE D2**) et des indications que vous avez collectées (**ANNEXE D3**).
2. Justifier succinctement la solution la mieux adaptée (**ANNEXE R5 à rendre avec la copie**).
3. Rédiger le courrier type à adresser à la clientèle touristique (**ANNEXE R6 à rendre avec la copie**) après avoir pris connaissance du mél envoyé aux clients institutionnels (**ANNEXE D4 à rendre avec la copie**).

<b>DOSSIER E INFORMATIQUE</b>
-----------------------------------

Une base de données relationnelle « Gestion des locations » vient d'être mise en place par Léa MARTINEZ.

Elle vous demande de tester cette application informatique avant de la mettre en service.

**TRAVAIL À FAIRE :**

Compléter le document (**ANNEXE R7 à rendre avec la copie**) à partir du message laissé par Léa MARTINEZ (**ANNEXE E1**) et de la « fiche location » (**ANNEXE E2**).



Rue Georges Clémenceau  
BP. N°45  
62052 SAINT LAURENT - BLANGY

Tél. 03 21 73 25 25

Fax. 03 21 55 84 27

Siret B 581 921 012 00026

N° Identification TVA : FR 19581921012

SA AU CAPITAL DE 50 000 Euros

**EISARCENCYCLES**  
19 Av. Anatole France  
11100 NARBONNE

<b>Facture</b>	Votre N° de TVA : FR 01409072923
	N° Facture 304128

N° de Client	30111
Date de Facture	16/01/03

Ligne	Quan	Référence	Désignation	Prix	Rem %	Prix Net	TVA	Net
1	14	Y1DS98010	COURONNE 32 DIS FCM 10 AR	24,75	10%	22,28	N	311,92
2	10	AFC102C28	S.MANIVEL. C102 170	12,90	0%	12,90	N	129,00
4	15	ARD152D45	DÉRAILLEURS VIT AR ALI	17,00	10%	15,30	N	229,50
5	36	TRU459H45	K7 8V SHIM HC50 13/26	18,50	10%	16,65	N	599,40

Votre N° de Commande : 125 SH 2002

*Payé par chèque bancaire n° 499145  
Le 24/01/2003  
pour un montant de 1 473,14€*

Adr. Liv.: ETS ARC EN CYCLES  
19 Av. Anatole France  
11100 NARBONNE

Utiliser compte bancaire :  
BEN 13507 00115 15178732109  
ARRAS

TOTAL NET	Remise	Total TVA 19,60%	A payer	Échéance
1 269,82		248,88	1 518,70	15/03/03

**Condition de paiement :**

Paiement sous 60 jours ou escompte 3 % si paiement sous huitaine.  
Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction.

	<b>FEU VERT SA ÉQUIP AUTO</b>	
	ROUTE DE PERPIGNAN 11100 NARBONNE 04 68 41 35 35 APE: 503 B SIRET: 340 405 968 000 17 RCS: 340 405 968	<b>FACTURE</b> N°            77419 Le            18/01/03  LA MARCHANDISE RESTE LA PROPRIÉTÉ DU MAGASIN JUSQU' AU PAIEMENT COMPLET

Nom : <b>ARC EN CYCLES</b>  Adresse : <b>19 Avenue Anatole France</b> Ville : <b>11100 NARBONNE</b>	Véhicule : <b>RENAULT</b> NS : <b>MÉGANE</b> Immatriculation : <b>5413 RC 11</b> Kilomètres : <b>81 558</b>
Vous avez été reçu par : <b>OLIVIER MARCHAND</b>	
<b>VEHICULE DE TOURISME</b>	
<i>véhicule utilisé pour les besoins du service</i>	

CODE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PUTTC	TOTAL TTC	TVA
	<b>1 ENTRETIEN / VIDANGE</b>				
664	FORFAIT FV POLYSYN DIES 10 W	1	7,53	7,53	2
22467	HUILE FV POLYSYNT D 10W40 5	2	15,25	30,50	2
1398	POSE FILTRE A HUILE	1	6,10	6,10	2
28111	FILTRE AIR FV N0910	1	7,95	7,95	2
1360	POSE FILTRE A HUILE	1	7,50	7,50	2
35227	FILTRE HUILE LS279	1	19,10	19,10	2

TAUX DE TVA	TOTAL NET HT	TOTAL TVA
19,60%	65,79	12,89


Total Net HT	65,79
TVA	12,89
Net à payer TTC	78,68
Mode paiement	Chèque

TVA ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS



- SUJET -

Annexe A3

<b>L'Auberge de la Croisade</b>		Table N°	10
		Couverts :	4
Spécialités régionales et gastronomiques		Clients :	MARTINEZ
A 15 mn d'Ouveillan		Règlement :	Chèque fin de mois
34310 CRUZY			
Réservation 04 67 89 36 39			

<i>Déjeuner avec l'adjoint au maire de Narbonne et 2 responsables du service "Enfance et loisirs"</i>		Date :	19/01/2003
		Facture N°	256

	Prix Unitaire	Montant
4 Kir Royal	3,50	14,00
4 Menu surprise du Chef	26,00	104,00
4 Café	2,00	8,00
4 Manzanara (offert)	-	-
<b>Total :</b>	<b>31,50</b>	<b>126,00</b>

Total HT	<b>105,35</b>
TVA 19,6 %	<b>20,65</b>

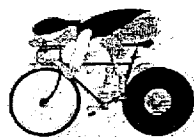
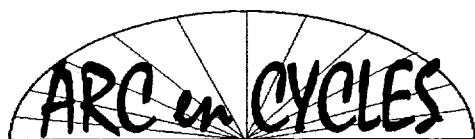
**TVA ACQUITTÉE SUR LES ENCAISSEMENTS**  
Ouvert tous les jours en saison estivale  
English Spoken - Uniquement sur réservation en août  
SIRET 404821381 00013 - APE 553 B

Annexe A4

N° 499 124 QY
<b>BNP PARIBAS</b>
Date : 18/01/2003 Bénéficiaire : FEU VERT FAC N° 77419
Solde antérieur :
Montant : 78,68

N° 499 145 QY
<b>BNP PARIBAS</b>
Date : 24/01/2003 Bénéficiaire : SHIMANO FAC N° 304128
Solde antérieur :
Montant : 1 473,14

N° 499 200 QY
<b>BNP PARIBAS</b>
Date : 31/01/2003 Bénéficiaire : AUBERGE DE LA CROISADE FAC 256
Solde antérieur :
Montant : 126,00



Arc en Cycles - Bruno Martinez - 19 Avenue Anatole France 11100 NARBONNE  
 ☎ 04 68 42 81 62 ☎ 04 68 42 81 62 N° SIRET: 409 072 923 00017  
 arcencycles@aol.com

FACTURE N°: FA 2003 102  
 DATE: 23/01/2003

CLIENT: PINSONS

*Gitane Commençal*

**SCOTT USA TREK**

**VENETO ORBEA**

Centre de vacances " Les petits pinsons"  
 Route de Narbonne  
 11430 GRUISSAN

Mode de règlement  
 Chèque

Échéance  
 28/02/03

N°Id UE: FR 01409072923  
 V°Id UE:

Réf.	Qté	Désignations	Unit TTC	%Rem	TVA	Montant TTC	Montant HT
VITM5	5	VIT ADVENTURE LOISIRS M5	370	10%	1	1 665,00	1 392,14
VITYC	5	VIT PERFORMANCE SPORTIFS KOKOMO	580	10%	1	2 610,00	2 182,27
CASQIM	10	CASQUES EN COQUE SURM 22 AÉRATIONS	80	0	1	800,00	668,90

	BASES HT	REMISE	MTVA	%TVA	PORT	MONTANT	ACCOMPTÉ	NET A PAYER
1	4 243,31		831,69	19,6		HT 4 243,31		
2	-		-	5,5		TVA 831,69		
						TTC 5 075,00	1 500,00	3 575,00

Code	1	19,6 %
TVA	2	5,5 %

TVA ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS

Réserve de propriété :

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur.  
 Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980).

www.arc-en-cycles.fr

<b>BILAN - ACTIF</b>						
Extrait						
Désignation de l'entreprise :		<b>ARC EN CYCLES</b>		Durée de l'exercice exprimée en mois* <input type="text" value="12"/>		
Adresse :		19 avenue Anatole France 11100 NARBONNE		Durée de l'exercice précédent* <input type="text" value="12"/>		
Numéro SIRET*		409 072 923 000 17		Code APE <input type="text" value="524W"/> Exercice précédent (N-1) clos le :		
		Exercice N, clos le : <b>31/12/2001</b>		<b>31/12/2000</b>		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Brut	Amortissements provisions	Net		
		1	2	3		
		4	5	6		
Actif circulant	<b>Stocks* :</b>					
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU	2 600 (2)	53 400	48 000
	<b>Créances :</b>					
	Avances et acomptes versés/commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés	BX	BY	1 050 (3)	7 285	11 000
Autres créances	BZ	CA				

(1) : 56 000 = stocks de pièces détachées (20 000) + stocks de bicyclettes (36 000),

(2) : La provision concerne uniquement le stock de pièces détachées,

(3) : La provision concerne uniquement le client **Duclos**.

ARC EN CYCLES	<b>ÉTAT DES STOCKS</b>	<b>INVENTAIRE au 31/12/2002</b>
19 Avenue Anatole France		
11100 NARBONNE		
<b>PIÈCES DÉTACHÉES</b>		<b>14 300,00</b>
<b>BICYCLETTES</b>		<b>41 000,00</b>
 <b>Pour cause d'inondations, prévoir une provision de 1 080 € sur les pièces détachées.</b>		

- SUJET -

Annexe B3

---

**De :** « GEXEL » [gexel@wanadoo.fr](mailto:gexel@wanadoo.fr)  
**À :** [arcencycles@aol.com](mailto:arcencycles@aol.com)  
**Envoyé :** vendredi 27 décembre 2002 17 : 47  
**Objet :** Dossier DUCLOS - GUILLON

---

Voici quelques informations concernant la situation financière de deux de vos clients :

**DOSSIER DUCLOS**

Nous vous informons que l'entreprise DUCLOS est actuellement en liquidation judiciaire. Nous avons reçu un certificat d'irrecouvrabilité concernant votre créance. Vous devez donc considérer cette créance de 1 255.80 € TTC comme définitivement perdue.

**DOSSIER GUILLON**

Ce centre de loisirs est, depuis le 2 décembre 2002, en redressement judiciaire et ne pourra vraisemblablement pas honorer la totalité de votre créance (1 794 € TTC). Nous vous conseillons de constituer la provision nécessaire.

**AGENCE DE RECOUVREMENT GEXEL**, 18 quai de Lorraine – 11100 NARBONNE - [www.gexel.fr](http://www.gexel.fr)